

## „MEMBER CARD POUR TOURNOI“

Chère présidente de club  
Cher président de club

J'aimerais vous informer au sujet d'un problème qui préoccupe notre association depuis bien longtemps et vous présenter les mesures que nous prévoyons prendre pour le résoudre.

### **Situation initiale**

L'art. 9.1. des statuts de **SWISSCURLING** engage les clubs de curling qui sont membres de **SWISSCURLING** à "annoncer toutes les joueuses et tous les joueurs de curling actifs (y compris la relève) du club". Concernant l'assujettissement à la contribution, c'est l'art. 34.2. qui doit être appliqué: "Les cotisations des membres se composent d'une contribution de base par membre (club de curling) et d'une taxe per capita (Member Card) pour toutes les joueuses et tous les joueurs de curling actifs (art. 9.1) d'un club".

### **Le problème**

Nous sommes malheureusement confrontés au fait que certains clubs, membres de **SWISSCURLING**, ne remplissent pas les devoirs résultant des statuts et ceci pour différentes raisons. Ils n'annoncent pas leurs membres (actifs et juniors) ou de manière incomplète et ne paient donc pas la taxe per capita (Member Card) pour leurs membres !

### **Notre approche pour une solution**

La situation ne s'étant pas améliorée, bien au contraire, malgré de nombreux appels et des discussions individuelles, nous introduisons, pour le début de la saison 2014/15, une "**SWISSCURLING** Member Card de tournoi" (MCT) qui donne le droit de jouer les tournois annoncés. Elle doit être achetée par les participants des tournois annoncés qui n'ont pas de Member Card. Le prix de la "MCT" est de CHF 30.00 pour jouer un tournoi. Les clubs de curling organisateurs de tournois sont priés d'indiquer cette réglementation dans les invitations et de vendre une "MCT" à toutes les participantes et à tous les participants sans Member Card valable.

Sont exemptés de l'obligation d'acheter une "MCT", toutes les joueuses et tous les joueurs qui ont leur domicile à l'étranger ainsi que les participantes et les participants aux tournois internes et au Curling Champions Tour. Font également exception à cette réglementation, toutes les juniors filles et tous les juniors.

### **Appel à vous, chères présidentes et chers présidents de clubs**

Nous sommes conscients que cette solution vous occasionne davantage de travail en tant qu'organisateur de tournois. Nous le regrettons vraiment. Pour compenser le surcroît de travail, nous créditerons votre compte du club auprès de **SWISSCURLING** des montants

encaissés pour les dix premières "MCT", c'est-à-dire jusqu'à un montant de CHF 300.00 contre l'annonce du nom, de l'appartenance au club, de l'adresse courriel ou courrier de la joueuse/du joueur. Cela représente la cotisation annuelle de votre club auprès de

**SWISSCURLING.** La recette de toutes les autres "MCT" vendues est partagée en deux entre le club organisateur et **SWISSCURLING.**

Nous espérons bien sûr que la nécessité de cette mesure va s'avérer provisoire et, qu'en prenant conscience du problème, l'état d'esprit va rapidement changer auprès des clubs concernés et qu'ainsi la situation va s'améliorer.

Vous pouvez rapidement faire en sorte que le problème soit efficacement résolu en

1. vous assurant que votre club annonce et paie pour tous ses membres conformément aux statuts de **SWISSCURLING** et
2. en soutenant personnellement l'introduction de la "MCT".


Je serais heureux de pouvoir compter sur votre soutien afin que nous en revenions bientôt au „*Spirit of Curling*“, c'est-à-dire à un système de confiance en lieu et place de contrôle.

Si vous deviez encore hésiter à soutenir cette proposition, j'aimerais vous rappeler que **SWISSCURLING** ne soutient pas seulement le sport élite mais aussi toutes les autres joueuses et tous les autres joueurs de curling. Un bon exemple est la promotion de la relève pour laquelle **SWISSCURLING** affecte une grande partie des cotisations des membres. Le succès de l'avenir de notre sport en Suisse dépend de manière déterminante du fait de savoir si nous allons réussir à promouvoir avec succès la relève dans les clubs et à enthousiasmer la jeunesse pour le sport du curling. Avec les cotisations des clubs de curling et de leurs membres, **SWISSCURLING** prend chaque jour en compte bien des tâches qui rendent possible la pratique du sport sur une base réglementée. Mais il ne faut pas oublier les nombreux avantages dont profitent les titulaires de la "Member Card de **SWISSCURLING**" régulière grâce à nos sponsors et partenaires. Les détails pour cela se trouvent sur la page Web de **SWISSCURLING**. Il vaut donc la peine d'y jeter un coup d'œil à l'occasion !

J'espère que vous êtes de la partie et je vous remercie d'ores et déjà au nom du comité exécutif pour votre collaboration précieuse concernant l'introduction de la "Member Card de tournoi" et je vous souhaite une formidable saison 2014/15.

Pour des questions, veuillez consulter le document ci-joint "Frequently Asked Questions" ou prendre contact avec Matthias Gamma ou Sandra Stauffer du secrétariat central qui vous aideront volontiers à tout moment.

**SWISSCURLING** Association



Loius Moser  
Président

**FREQUENTLY ASKED QUESTIONS AU SUJET DE LA "MEMBER CARD  
TOURNOI"(MCT)**

Question	Réponse
<p>Comment un club fait-il le décompte avec <b>SWISSCURLING</b> des "MCT" vendues ?</p>	<p>C'est simple. Sur la page Web de <b>SWISSCURLING</b> sous documents de l'association: <a href="http://www.curling.ch/home/page.aspx?page_id=2474">http://www.curling.ch/home/page.aspx?page_id=2474</a> on peut télécharger le formulaire de décompte avec les instructions s'y rapportant dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014.</p>
<p>Comment un responsable des jeux peut-il savoir si un joueur du tournoi a une Member Card qu'il a oubliée à la maison ?</p>	<p>C'est très simple. Avec le nouveau système d'administration des membres de <b>SWISSCURLING</b>, le responsable des jeux peut contrôler immédiatement on-line le statut de chaque joueur du tournoi annoncé à <b>SWISSCURLING</b>.</p>
<p>Que se passe-t-il si un joueur déclare qu'il est membre d'un club de curling mais qu'il n'a pas de Member Card ?</p>	<p>Dans le système d'administration des membres de <b>SWISSCURLING</b>, on peut constater sur place si le joueur est annoncé à <b>SWISSCURLING</b> ou non. Si le joueur ne figure pas dans le système, il doit acheter la "MCT". Dans cette situation, il est judicieux de conseiller à la personne de voir la chose avec le trésorier de son club et d'éventuellement demander la restitution des frais de la "MCT".</p>
<p>Que se passe-t-il lorsqu'un joueur déclare qu'il n'est pas membre d'un club et qu'il ne possède donc pas de Member Card ?</p>	<p>Dans ce cas, le joueur doit acheter une "MCT". Dans cette situation, il est judicieux de conseiller à la personne d'adhérer à un club de curling et de profiter ainsi des nombreux avantages de l'affiliation.</p>
<p>Que se passe-t-il lorsqu'un joueur déclare qu'il est membre d'un club de curling qui n'est pas membre de <b>SWISSCURLING</b> ?</p>	<p>Dans ce cas, le joueur doit acheter une "MCT". Dans cette situation, il est judicieux de conseiller à la personne de proposer à son club d'adhérer comme membre à <b>SWISSCURLING</b> et de profiter ainsi des nombreux avantages dus à l'affiliation.</p>
<p>Où se trouvent les statuts de <b>SWISSCURLING</b> afin de pouvoir lire les articles dont il est question ?</p>	<p>Sur la page Web de <b>SWISSCURLING</b> sous documents de l'association: <a href="http://www.curling.ch/home/page.aspx?page_id=2474">http://www.curling.ch/home/page.aspx?page_id=2474</a></p>
<p>La "MCT", est-elle une carte réelle ?</p>	<p>Non. Pour le montant payé, l'organisateur du tournoi établit une quittance. Elle représente la "MCT", respectivement donne le droit de jouer le tournoi en question.</p>

<p>Où trouvez les détails des avantages dont jouit le titulaire d'une Member Card de <b>SWISSCURLING</b> ?</p>	<p>Sur la page Web de <b>SWISSCURLING</b> sous Shop: <a href="http://www.curling.ch/home/page.aspx?page_id=4941">http://www.curling.ch/home/page.aspx?page_id=4941</a></p>
<p>La "MCT", donne-t-elle le droit de profiter des offres pour les membres ?</p>	<p>Non. Les offres pour les membres sont réservées aux titulaires de la "Member Card <b>SWISSCURLING</b>" régulière.</p>
<p>Est-il vrai que la plus grande partie des recettes provenant des cotisations des Member Cards va pour le sport élite ?</p>	<p>Non. Ce n'est pas vrai. Le sport de performance (élite et relève) est financé pour les deux tiers par des contributions provenant des institutions de droit public comme l'Office fédéral du sport et Swiss Olympic; en plus, le 10% est financé par les revenus de la publicité. La plus grande partie des contributions des membres va pour la promotion de la relève, la formation et le sport pour tous.</p>
<p>Est-t-il vrai qu'une grande partie des contributions des membres et des recettes des Member Cards est dépensée pour les frais des organes de <b>SWISSCURLING</b> ?</p>	<p>Non, ce n'est pas juste. Tous les membres du comité exécutif et du conseil des délégués travaillent bénévolement sans compensation pour leur travail. Uniquement ceux qui travaillent au secrétariat central et les fonctions occupées par des professionnels comme les coaches, entraîneurs, formateurs etc. sont rémunérés pour leur travail.</p>